AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS

Tél. 88.56.15
88.06.15

ABONNEMENT ANNUEL
50 frs

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux-Cité Administrative rue Dupetit-Thouars - 49043 ANGERS CEDEX

C. C. P. Nantes 86-04-02

BULLETIN N° 49 d'AOUT 1975 — TOUS DEPARTEMENTS.................

MILDIOU DE LA VIGNE - Les pluies du début du mois d'Août ont permis localement l'apparition de la maladie sur les pointes, en particulier à proximité des rares foyers existants. En conséquence, il convient de prendre pour le traitement d'aoûtement les dispositions suivantes:

- vignobles de Vendée (vignobles de Mareuil-s/-Lay et de Brem) - Effectuer un traitement dans le courant de la semaine du 25 au 31 Août.
- vignobles de la Loire Atlantique, du Maine et Loire et de la Sarthe - La maladie est en général très peu fréquente, cependant on note par endroit des taches assez nombreuses dans certains vignobles de l'Aubance.

Plusieurs situations peuvent donc se présenter aux viticulteurs:

- présence de taches récentes sur les jeunes feuilles: effectuer un traitement dans la semaine du 25 au 31 Août.
- présence de foyers de la maladie à côté de parcelles indemnes de taches: effectuer un traitement dans la semaine du 25 au 31 Août.
- absence de taches et de foyers (c'est le cas de très loin le plus fréquent, principalement sur les coteaux du Layon et dans les vignobles de la Loire Atlantique et de Muscadet de Maine et Loire). Deux cas sont à considérer:

a) le viticulteur s'absente et ne peut surveiller ses parcelles: effectuer un traitement dès maintenant ou dans la semaine du 25 au 31 Août,

b) le viticulteur peut surveiller ses parcelles: ne pas encore intervenir, surveiller la réapparition de la maladie qui sera lente. Attendre des informations de la Station d'Avertissements.

Dans tous les cas et dans toutes les régions, un traitement d'aoûtement doit cependant être fait sur les jeunes vignes.

OIDIUM - Dans les vignobles de Vendée, profiter du traitement contre le Mildiou pour intervenir contre l'Oïdium sur les cépages sensibles.

VERS DE LA GRAPPE - Le deuxième vol de la Cochylis et de l'Eudémis est terminé. Aucune nouvelle ponte n'ayant été déposée, il n'y a plus lieu de surveiller les vignes sujettes à leurs attaques.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des "PAYS DE LA LOIRE"

G. RIBAULT

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles:

R. GEOFFRION - J. BOUCHET - J. OSTERMANN

TIRAGE DU 20 AOUT 1975

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant: L. BOUYX

25